

Séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'école alternative Atelier - Compte-rendu

Date de la rencontre: Mercredi 26 janvier 2022
 Lieu: Rencontre virtuelle Zoom - Voir invitation courriel pour le lien.

1. Ouverture de la séance La séance est ouverte à	Heure 18:30	
2. Prise de présences et vérification du quorum. LIP - article 61: « le quorum aux séances du conseil d'établissement est de la majorité de ses membres en poste, dont la moitié des représentants des parents. » = 6 membres incluant 3 parents.	Présences <input checked="" type="checkbox"/> Catherine Bertrand, professeure <input checked="" type="checkbox"/> Anne Bhéreur, parent - (présidente du CÉ) <input type="checkbox"/> Lisa Bleuze, professeure <input checked="" type="checkbox"/> Yacine Bouyahmed, parent - (vice-président du CÉ) - rep. CP <input checked="" type="checkbox"/> Sophie Daigle, directrice <input type="checkbox"/> Samira El Ouargli, parent - substitut <input type="checkbox"/> Hajar Filali, parent - substitut <input type="checkbox"/> Émilie Furlotte, professeure <input checked="" type="checkbox"/> Dalila Gesualdi-Fecteau, parent - membre du CÉ - subst. CP <input checked="" type="checkbox"/> Véronique Hénaux, parent - substitut <input checked="" type="checkbox"/> Dorin Holban, parent - membre du CÉ <input type="checkbox"/> Édith Lareau, technicienne au service de garde <input checked="" type="checkbox"/> Josée Martineau, professeure <input checked="" type="checkbox"/> Nanci Saviskas, parent - membre du CÉ <input type="checkbox"/> Laurent White, parent - substitut <input type="checkbox"/>	Quorum Le quorum étant atteint, l'assemblée peut se poursuivre.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour. Varia : Mesures COVID-19	Adoption Proposée par Josée Martineau Appuyée par Catherine Bertrand Adoption à l'unanimité.	
4. Lecture et adoption du compte-rendu du Aucune correction.	10 novembre 2021	Adoption Proposée par Josée Martineau Adoptée par Véronique Hénaux Adoption à l'unanimité.

Séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'école alternative Atelier - Compte-rendu

<p>5 . Suivi du compte-rendu de la réunion du Suivi dans les points pertinents à l'ODJ.</p>	<p>10 novembre 2021</p>	<p>Suivi - échancier</p>
<p>6 . Questions du public Aucune question.</p>		
<p>7 . ÉTUDE DES DOSSIERS:</p>		
<p>7.1 DOSSIERS OÙ IL EST QUESTION DE TRAVAILLER</p> <p><i>Adoption, approbation ou consultation (résolutions au besoin)</i></p> <p>7.1.1 Mesures protégées - Établissement - 2021-2022 - Résolution</p> <p>Discussion: La direction présente les sommes qui sont distribuées par le ministère aux CSS, lesquels redistribuent certains montants aux écoles; un membre pose une question sur quels enfants reçoivent des services de tutorat. Différents critères, dont le soutien possible à la maison et que la réussite soit en péril sont expliqués par les membres de l'équipe-école.</p>	<p>Adoption</p> <p>https://drive.google.com/file/d/1IvURITCGMVX5D11t5CmD7xhh_Jsv-P/view?usp=sharing</p>	<p>Suivi - échancier</p> <p>Ø</p>

Séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'école alternative Atelier - Compte-rendu

<p>Résolution 2022-01-26-01 - Répartition des montants reçus par l'établissement pour les mesures dédiées et protégées 2021-2022</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la présentation du document « Mesures protégées - Établissement - 2021-2022 » a été faite par la directrice Sophie Daigle.</p> <p>CONSIDÉRANT que les mesures suivantes s'appliquent à l'école Atelier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide alimentaire (Mesure 15012); • Soutien additionnel à la consolidation des apprentissages et à l'engagement scolaire (Mesure 15021 volet 1, 2 et 3); • À l'école on bouge (Mesure 15023); • Cours d'école vivantes, animées et sécuritaires (Mesure 15029); • Acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires (Mesure 15103); • Acquisition de livres de littérature jeunesse et d'ouvrages documentaires pour les classes de l'éducation préscolaire et du 1er cycle du primaire (Mesure 15104); • Sorties scolaires en milieu culturel (Mesure 15186); • Temps de concertation, de planification et de préparation (Mesure 30017). <p>CONSIDÉRANT QUE la directrice confirme l'allocation des montants par le Centre de service scolaire de Montréal.</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la directrice confirme leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.</p> <p>IL EST RESOLU par le Conseil d'établissement de l'école Atelier (762053) de confirmer l'allocation par le Centre de service scolaire de Montréal d'un montant de 57 441,00\$ dans le cadre des mesures dédiées et protégées et que leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.</p>	<p>Proposée par Yacine Bouyahmed Appuyée par Josée Martineau Adoption à l'unanimité.</p>	<p>Suivi - échéancier Ø</p>
<p>7.1.2 Un livre à moi TD - Résolution</p> <p>Sophie fait un court historique du projet et de l'appréciation des livres distribués au fil des années. Les livres sont distribués aux élèves de 1re-2e année.</p>	<p>Adoption https://drive.google.com/file/d/1he_n0A68U52TGs4xxBIQ_GM/r4l5Lnh/view?usp=sharing</p>	<p>Suivi - échéancier Ø</p>

Séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'école alternative Atelier - Compte-rendu

<p>Résolution 2022-01-26-02 – Un livre à moi TD</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le Centre canadien du livre est un organisme à but non lucratif fondé en 1976 dédié à l'encouragement, la promotion et le support à la lecture, l'écriture, l'illustration et la publication de livres canadiens pour les jeunes lecteurs.</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le programme « Un livre à moi TD » offre cette année le livre « Le costume de Malalyka » à tous les élèves de 1re année au Canada.</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le programme est commandité par la Banque TD par un apport direct au Centre canadien du livre, sans demande ou lien direct avec l'École Atelier.</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la commande du projet par la Banque TD ne comporte pas de publicité commerciale directe pour les enfants.</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les conditions d'acceptation de la Politique sur la commande, la publicité et autres formes de communication de la Commission scolaire de Montréal adoptée par le Conseil des commissaires le 27 septembre 2017.</p> <p>IL EST RÉSOLU de permettre la distribution du livre « Le costume de Malalyka » aux élèves de 1er cycle.</p>	<p>https://www.cssdm.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Politique_commandite.pdf</p>	
<p>7.1.3 Lettre du CÉ aux parents - informations</p> <p>Anne présente une initiative qui viserait à transmettre une lettre de la part du CÉ aux parents afin de sensibiliser autour de différents enjeux liés à la COVID-19. Certains membres questionnent la longueur de la lettre et l'opportunité que ce soit le CÉ qui transmette cette lettre.</p> <p>Dans le contexte, l'initiative sera faite sous une autre forme.</p>	<p>Proposée par Josée Martineau Appuyée par Yacine Bouyahmed Adoption à l'unanimité.</p>	<p>Suivi - échéancier Ø</p>
<p>7.1.4 Régie interne</p> <p>À partir du gabarit proposé par le RCPAQ et de documents de Régie interne d'autres écoles, Anne et Véronique ont discuté de certains ajustements pour refléter le fonctionnement du CÉ de l'école Atelier.</p> <p>Certains changements sont proposés, notamment pour les reccontres virtuelles et les résolutions par courriel, retrait de l'envoi papier de l'ODJ (retrait), changement de nomenclature du CR vers PV - en fonction de la définition donnée, si personne ne se propose pour faire le CR ce serait par tour de rôle, pour version qui ira sur Internet ce sera non-signée, période de questions du public, rôle et responsabilités des membres. Le document de travail a été présenté afin que chacun puisse y réfléchir en vue d'une adoption si possible à la prochaine rencontre du CÉ.</p> <p>Question d'un membre: est-ce que c'est nécessaire que ce soit un PV (vs CR)? Il faut voir si c'est nécessaire de changer.</p>	<p>https://rcpaq.org/coffre-a-outils/#gabarits</p>	<p>Suivi - échéancier Ø</p>

Séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'école alternative Atelier - Compte-rendu

7.2. DOSSIERS OÙ IL EST QUESTION D'ÊTRE INFORMÉ		
7.2.1 Formation obligatoire pour les membres du CÉ Mise à jour de la liste des membres du CÉ ayant complété la formation obligatoire. La liste du 10 novembre 2021 demeure inchangée. Certains membres doivent toujours faire la formation. Anne rappelle à tous que cette formation est obligatoire et demande que tous les membres ne l'ayant pas fait la complète d'ici la prochaine rencontre du CÉ.		Suivi - échéancier Ø
7.2.2 Projet éducatif Sophie rappelle que le projet éducatif de l'école, qui est sur 3 ans est au ralenti avec la COVID, mais il y a tout de même des initiatives et que le projet est toujours vivant.		Suivi - échéancier Anne Bhéreur
8. Comités Comité engagement: Projet de mosaïque en lien avec les couples de valeurs du projet éducatif. Suivi. Comité bienveillance et le comité engagement ont eu des rencontres; les travaux avancent tranquillement pour le comité communication.		
9. Fondation N/A		Suivi - échéancier Ø
10. Mot du représentant du Comité de parents Entre le dernier CÉ et celui-ci, il y a eu deux rencontres du CP. Ont été discutés différents points: l'ouverture des écoles et la poursuite du télé-enseignement; ce n'est pas permis par la loi d'être membre du CÉ et d'être rémunéré par l'école si ce parent va remplacer maternelle 4 ans, son caractère obligatoire ou optionnel, qu'est-ce qui deviendrait si elle devenait obligatoire mais cela ne concerne l'école Atelier; Projet de loi 9 sur le protecteur de l'élève; violence dans les écoles.		Suivi - échéancier Ø
11. Varia Mesures cas de COVID-19: la direction explique le contexte de l'info-parents transmis le 26 janvier 2022. Plusieurs membres saluent cette initiative.		Suivi - échéancier Ø
12. Levée de la séance.	La séance est levée à	Heure 20:26

Dalia Gesualdi-Fecteau
Secrétaire de la séance


Anne Bhéreur, présidente du CÉ


Sophie Daigle, directrice

